

Le 26 avril 2007

Lettre aux détenteurs potentiels de parts (et à leurs conseillers) des fonds mutuels d'@rgentum suivants :

Portefeuille américain élite @rgentum, Portefeuille d'actions canadiennes @rgentum, Portefeuille international élite @rgentum, Portefeuille découvertes @rgentum, Portefeuille RÉR international élite @rgentum et Portefeuille marché neutre américain @rgentum (« les Fonds non solvables »)

A. John Page & Associates Inc. a été nommé séquestre et gestionnaire des biens de la Corporation de gestion et de recherche @rgentum (« @rgentum ») et de onze Fonds mutuels @rgentum (« les Fonds @rgentum ») par suite de l'ordonnance de Monsieur le juge Campbell de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, rôle commercial, en date du 16 novembre 2005.

Comme les détails de notre quatrième rapport à la cour en date du 16 février 2007 l'indiquent, nous avons déterminé que cinq Fonds @rgentum, soit le Portefeuille canadien de performance @rgentum, le Portefeuille de revenu @rgentum, le Portefeuille d'actifs à court terme @rgentum, le Portefeuille A/V actions canadiennes @rgentum et le Portefeuille marché neutre @rgentum combiné (les « Fonds solvables »), contiennent certains actifs. Nous entreprenons actuellement un processus de réclamation approuvé par la Cour en ce qui concerne les Fonds solvables (« le Processus de réclamation ») en prévision de la distribution de ces seuls fonds aux détenteurs de parts.

Nous avons également déterminé que les Fonds non solvables, soit les six autres Fonds @rgentum que nous gérons, ne possèdent pas d'actifs à l'heure actuelle. En conséquence, nous ne présentons aucun processus de réclamation pour les Fonds non solvables à l'heure actuelle. Cependant, notre enquête se poursuit, et il est possible qu'à une date ultérieure, des liquidités soient récupérées au bénéfice des Fonds non solvables. **En conséquence, nous recommandons aux détenteurs de parts dans les Fonds non solvables de nous tenir informés de leur adresse courante. Aucune autre action n'est nécessaire à l'heure actuelle.**

Un exemplaire du Processus de réclamation, le quatrième rapport, ainsi que d'autres renseignements au sujet de la mise sous séquestre peuvent être obtenus sur notre site Web à l'adresse www.ajohnpage.com.

Si vous êtes également détenteur de parts dans un des Fonds solvables, nous vous enverrons une lettre séparée en ce qui concerne le Processus de réclamation.

Toutes les demandes de renseignements doivent être adressées à Catherine Vangelisti en envoyant un courriel à ctvangelisti@ajohnpage.com, par courrier ou par télécopie.

A. JOHN PAGE & ASSOCIATES INC.
SÉQUESTRE ET GESTIONNAIRE D'@RGENTUM ET DES FONDS @RGENTUM